

« Les écoles supérieures d'art jouent un rôle prépondérant sur le territoire » (Ulrika Byttner, ANdÉA)



Ulrika Byttner

Paris - Article n°321460 - Publié le 12/04/2024 à 16:20 - [Écouter cet article](#)

« L'ANdÉA évalue à 16 M€ les crédits supplémentaires nécessaires pour compenser les frais supplémentaires des écoles supérieures d'art territoriales, dont la compensation du point d'indice des fonctionnaires, la hausse du coût de la vie, la prise en compte de la révision du statut des enseignants, ou les frais d'inscription des étudiants boursiers », déclare Ulrika Byttner, co-présidente de l'ANdÉA et directrice générale de l'ESADHaR, dans un entretien à News Tank le 12/04/2024.

Les écoles supérieures d'art territoriales se mobilisent depuis 2023 pour demander au ministère de la Culture une hausse de crédits afin de compenser la baisse de financement de certaines collectivités territoriales. 2 M€ de crédits supplémentaires ont été alloués à ces écoles par le ministère en 2023, enveloppe reconduite en 2024. Lors d'auditions parlementaires en mars 2024, la ministre de la Culture [Rachida Dati](#) a évoqué le risque de fermeture de certaines écoles et préconisé la généralisation de l'alternance et de l'apprentissage dans les écoles d'art.

« L'ANdÉA n'est pas hostile à l'alternance mais cela demande du temps et des moyens d'ingénierie pour refondre le fonctionnement des écoles. Cela demande de nouer des partenariats avec un CFA et de construire les parcours des étudiants en trouvant des enseignants pour les encadrer », estime Ulrika Byttner.

« Nous souhaitons montrer le rôle prépondérant que jouent les écoles supérieures d'art sur le territoire. Outre leur rôle de formation, elles proposent des cours de pratiques amateurs au public ; sont les premiers employeurs d'artistes du territoire et sont des lieux d'EAC et de diffusion artistique très importants. Les écoles d'art rendent service à la société », ajoute-t-elle, en annonçant qu'à l'occasion des 30 ans de l'ANdÉA, des Assises de l'enseignement des arts visuels se dérouleront en 2025.

Situation des écoles supérieures d'art, et évaluation de leur financement, rôle de l'alternance et de l'apprentissage, insertion professionnelle des diplômés, et statut des artistes auteurs, Ulrika Byttner répond aux questions de News Tank.

Un préavis de grève a été déposé dans les écoles supérieures d'art du 09/04 au 31/05/2024 par le Snéad-CGT, Sud Collectivités territoriales et la fédération étudiante Le Massicot. Quelle est la situation des écoles d'art aujourd'hui ?

La situation n'a pas vraiment évolué depuis les fortes mobilisations des écoles d'art en 2023 face à leurs difficultés financières. Ces difficultés sont notamment dues à la revalorisation du point d'indice de l'ensemble des fonctionnaires en 2022, à l'augmentation des frais de fonctionnement due à la hausse des coûts des fluides, et à l'inadéquation du statut des professeurs des écoles supérieures d'art avec leurs missions. Le statut des professeurs dans la fonction publique territoriale date de 1991. Il correspond à celui des enseignants dans les Conservatoires de musique et ne prend pas en

compte l'évolution de l'enseignement supérieur depuis le processus de Bologne en 1999. Ce processus, qui est à l'origine des trois cycles LMD, impose que les enseignants, notamment au niveau master, soient aussi des chercheurs. Or le statut de la fonction publique territoriale n'est pas prévu pour cela.

À combien évaluez-vous les besoins supplémentaires pour soutenir les écoles supérieures d'art territoriales ?

L'ANdÉA évalue à 16 M€ les crédits supplémentaires nécessaires pour compenser ces différents coûts, dont la compensation du point d'indice des fonctionnaires, la hausse du coût de la vie, la prise en compte de la révision du statut des enseignants, ou les frais d'inscription des étudiants boursiers (un amendement dans ce sens avait été voté par la Commission Culture du Sénat le 07/12/2023). Nous avons obtenu 2 M€ de crédits supplémentaires du ministère de la Culture en mesure d'urgence en juillet 2023. Ces 2 M€ ont été reconduits en 2024 mais nous ignorons ce qu'il en sera en 2025.

« La contribution de l'État aux écoles supérieures d'art est répartie de façon inégalitaire »

L'ANdÉA demande une équité de traitement des écoles, car la contribution de l'État aux écoles supérieures d'art est répartie de façon inégalitaire. Aujourd'hui les écoles supérieures d'art sont financées à 80 % par les collectivités territoriales et à 20 % par l'État. Par ailleurs, la participation de l'État au budget des écoles supérieures d'art territoriales est très variable : cela va de 3,5 % à 39 % du budget total, en fonction des écoles, pour une moyenne de 10 %. À la suite de la remise du [rapport](#) de [Pierre Oudart](#) relatif aux écoles supérieures d'art territoriales (remis au MC le 09/10/2023), il avait été convenu une feuille de route qui visait notamment à objectiver le financement de l'État. Nous sommes en attente de ces résultats.

Amendement visant à revaloriser de 16 M€ les subventions versées aux écoles supérieures d'art

L'amendement présenté par Karine Daniel (Groupe SER), au nom de la Commission Éducation, Culture, Communication et Sport du Sénat, a été adopté le 07/12/2023 par le Sénat en séance publique, lors de l'examen des crédits de la mission Culture du PLF 2024. Cet amendement n'a pas été retenu dans la loi de finances 2024.

Celui-ci « vise à revaloriser de 16M€ le niveau des subventions versées par l'État aux écoles supérieures d'art. »

Selon le texte, « cette revalorisation des crédits permettrait de financer plusieurs mesures :

- 7 M€ au titre de la compensation du point d'indice des fonctionnaires,
- 2,4 M € au titre de la compensation de l'inflation, de la crise de l'énergie, des coûts des matériaux,
- 3 M€ au titre du rétablissement du niveau de financement de 2011 à euros constants,
- 1,6 M€ au titre de l'exonération des boursiers conformément à l'article R. 719-49 du Code de l'éducation,
- 2 M€ au titre de la révision du statut des professeurs. »

La ministre de la Culture Rachida Dati a évoqué « le risque de la fermeture d'écoles d'art territoriales si l'ensemble des partenaires ne se mobilisent pas » lors d'une audition à la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Quelles sont les écoles menacées de fermeture ?

L'Esad de Valenciennes (Nord) est menacée de fermeture car la collectivité a décidé de ne plus financer son école. Elle estime qu'elle n'en a pas les moyens et que l'enseignement supérieur ne relève pas de ses missions. C'est un choix politique. À l'époque l'État était davantage interventionniste lorsqu'une collectivité se retirait, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

« L'École Media Art du Grand Chalons (Saône-et-Loire) connaît des difficultés »

L'École Media Art du Grand Chalons (Saône-et-Loire) connaît également des difficultés mais pour d'autres raisons. Sébastien Martin, président de la communauté d'agglomération du Grand Chalons, a annoncé ne pas maintenir le cursus d'enseignement supérieur en art DNA, pour envisager d'autres formations hors tutelle du ministère de la Culture. Cela signifie de fait la fermeture d'une école d'enseignement supérieur de la culture. Nous avons rencontré Sébastien Martin en janvier 2024 afin de comprendre ses motivations. Il nous a indiqué que l'accréditation pour délivrer des diplômes nationaux d'art lui avait été refusée et que son établissement, de ce fait, ne faisait plus partie de ParcoursSup. Il ne souhaite pas fermer l'école mais il aimerait proposer d'autres parcours de formation en faisant appel au CNAM par exemple.

À combien s'élève le coût moyen d'une formation pour un étudiant en école d'art ?

Les formations en écoles supérieures d'art sont très particulières car l'étudiant en art doit pouvoir réaliser des expérimentations dans un atelier et disposer de nombreux espaces techniques. Le coût de la formation d'un étudiant en art se rapproche de celle d'un étudiant ingénieur et se situe entre 10 000 et 15 000 € par an. Le coût d'un étudiant en université d'arts plastiques est moindre car traditionnellement les écoles d'art étaient des lieux de formation professionnelle, tandis que l'université proposait une formation théorique. L'étudiant en faculté d'arts plastiques n'a pas à sa disposition un atelier ni les mêmes ressources techniques qu'une école d'art.

La ministre de la Culture souhaite généraliser l'alternance et l'apprentissage dans les écoles d'art. Soutenez-vous cette décision ?

Depuis 2023, deux écoles d'art expérimentent l'alternance : les Beaux-Arts de Nantes (Loire-Atlantique) et les Beaux-Arts de Saint-Étienne (Loire). Cela concerne un petit volet d'étudiants et plusieurs écoles y réfléchissent. L'ANDÉA n'est pas hostile à l'alternance mais cela demande du temps et des moyens d'ingénierie pour refondre le fonctionnement des écoles. Cela demande de nouer des partenariats avec un CFA et de construire les parcours des étudiants en trouvant des enseignants pour les encadrer.

« Les écoles d'art sont jugées sur des critères de professionnalisation qui ne correspondent pas aux spécificités du milieu de l'art »

Par ailleurs, les écoles d'art sont jugées sur des critères de professionnalisation qui ne correspondent pas aux spécificités du milieu de l'art. Il faut souvent des années pour s'insérer dans le milieu artistique et, en parallèle de son statut d'artiste auteur, un artiste peut être amené à occuper un emploi complémentaire et avoir plusieurs activités.

L'annonce de la ministre de la Culture sur l'alternance et l'apprentissage a pour objectif de soulever plusieurs questions : celle de diversifier les études d'art et de donner la possibilité pour certains étudiants boursiers de suivre des études longues en ayant la possibilité de suivre un master en alternance, par exemple. L'alternance doit être une possibilité parmi d'autres, mais pas la seule. Il est envisageable que des étudiants occupent des emplois dans le service culturel de la Ville ou dans des secteurs de médiation mais il me semble plus difficile d'intégrer les étudiants dans les entreprises privées, à part ceux en design graphique ou en design d'objet. En outre, pour nombre de jeunes diplômés, la médiation culturelle

et la régie d'exposition correspondent à un premier emploi. L'une des conséquences possibles de l'alternance serait peut-être de priver d'emplois les jeunes diplômés à leur sortie d'école.

Par ailleurs, une école d'art ne forme pas que des artistes et c'est très bien. Nous ne pouvons pas mesurer la réussite d'une école d'art à l'aune des célébrités de l'art contemporain. De nombreux diplômés d'écoles d'art occupent des emplois dans le secteur culturel en tant que professeurs, directeurs de centres d'art, conseillers aux arts plastiques à la DRAC, par exemple. Ce qui signifie que des personnes ayant des compétences artistiques se retrouvent à différents niveaux de la société. Cela est très positif. Il faudrait des études approfondies sur le parcours professionnel des étudiants à N+10 et non pas uniquement à N+2.

Concernant le statut des artistes auteurs, l'ANdÉA est-elle favorable à la mise en place d'une continuité des revenus comme le réclament 7 000 artistes dans une tribune ?

Les artistes auteurs dans le champ des arts visuels sont la dernière roue du carrosse en termes de rémunération. Ils ont un statut d'entrepreneurs avec toute la fragilité que cela suppose. En Belgique, les artistes auteurs peuvent bénéficier d'un statut proche du régime des intermittents du spectacle. L'absence de continuité de revenus en dit long sur la place des artistes de la société en France. Ils devraient pouvoir accéder à un vrai statut social et économique.

Quelles sont les prochaines actions d'ANdÉA ?

Nous œuvrons pour que le ministère de la Culture intègre les 16 M€ de revalorisation des écoles supérieures d'art dans le PLF 2025. Nous portons cette parole notamment au congrès de la FNCC (les 11 et 12/04/2024 à Marseille). Notre autre priorité concerne l'égalité de traitement des étudiants notamment des boursiers.

« Nous prévoyons des Assises de l'enseignement des arts visuels pour les 30 ans de l'ANdÉA, en 2025 »

Par ailleurs à l'occasion des 30 ans d'ANdÉA en 2025, nous avons prévu de réaliser des études plus approfondies sur les parcours professionnels des étudiants formés dans les écoles d'art. Nous souhaitons également montrer le rôle prépondérant que jouent ces écoles sur le territoire. Outre leur rôle de formation, les écoles supérieures d'art territoriales proposent des cours de pratiques amateurs au public ; elles sont les premières employeuses d'artistes du territoire et sont des lieux d'EAC et de diffusion artistique très importants. Les écoles d'art rendent service à la société.

Nous prévoyons également d'organiser des Assises de l'enseignement des arts visuels en 2025 avec l'Aneat et l'Appéa, afin de mettre en lumière l'enseignement délivré par les écoles supérieures d'art mais aussi celui des pratiques amateurs.



Ulrika Byttner

Co-présidente @ Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA)

Directrice générale @ École Supérieure d'Art et de Design Le Havre-Rouen (ESADHaR)

Parcours

Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA)

Co-présidente

Depuis 2023

École Supérieure d'Art et de Design Le Havre-Rouen (ESADHaR)

Directrice générale

Depuis septembre 2022

ESAD Talm-Tours

Directrice

Novembre 2019 - septembre 2022

École d'art(s) de Fresnes

Directrice

Janvier 2017 - novembre 2019

Les ARCADES (Ateliers de recherche, de création artistique) et d'enseignement Supérieur)

Professeur d'enseignement artistique

2011 - 2017

École d'Arts de Fresnes

Professeur d'Enseignement Artistique

2008 - 2017

[Consulter la fiche sur le site](#)

Fiche n° 51346, créée le 12/04/2024 à 11:49 - Màj le 12/04/2024 à 11:55



Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA)

- **Association fédérant la totalité des 45 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac plus 3 et Bac plus 5**
- **Créée en 1995 sous le nom d'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art**
- **Devient l'Association nationale des écoles supérieures d'art en mai 2012**
- **Missions :**
 - plateforme de réflexion
 - instance de proposition
 - force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.
- **Coprésidence :** Ulrika Byttner et Cédric Loire
- **Contact :** [Maud Le Garzic Vieira Contim](#), coordinatrice de l'ANdÉA
- **Tél. :** 06 26 38 82 84

Catégorie : Groupement professionnel

32 rue Yves Toudic

75010 Paris France

[Consulter la fiche sur le site](#)

Sur le web

Amendement n° II-CF1261

rapport

À lire aussi

Essentiels



« Mettre en place l'alternance et l'apprentissage dans toutes les écoles d'art » (Rachida Dati, Sénat)

• S'engager à ce qu'il n'y ait « pas un euro de moins pour le spectacle vivant et les territoires » dans les annulations de crédits de la mission Cultur...

Actualité(s)



Écoles supérieures d'art : préavis de grève nationale et reconductible du 09/04 au 31/05/2024

Un « préavis de grève nationale et reconductible dans les écoles supérieures d'art et de design, pour la période du 09/04 au 31/05/2024 », est déposé pa...



Artistes auteurs : « Voter la proposition de loi pour bénéficier de l'assurance chômage » (tribune)

Demander aux parlementaires, députés et sénateurs, "de défendre et de voter la proposition de loi visant à intégrer les artistes auteurs dans la caiss...



Écoles supérieures d'art : « Pérenniser et renforcer leur rôle » (Rachida Dati)

« Lors de mon audition à l'Assemblée nationale le 19/03/2024, j'ai évoqué la fermeture d'écoles d'art territoriales non comme un objectif mais comme un...



Écoles supérieures d'art : « Non madame la ministre, il ne faut pas fermer certaines écoles » (Andéa)

« Non madame la ministre de la Culture, il ne faut pas fermer certaines écoles. Il faut défendre l'accès à chacune d'entre elles, quels que soient leur...



Écoles d'art : « Les 2 M€ prévus ne pourront en aucun cas répondre à la crise financière » (ANdÉA)

« Nous déplorons que le montant de l'aide annoncée soit très inférieur aux besoins urgents de l'ensemble des écoles territoriales, que nous avons chiff...